

Chaque année près de 200 étudiants, toutes filières et tous niveaux confondus, sortent diplômés de l'IRTS de Franche-Comté. Si nous connaissons leur parcours antérieur à la formation, très peu d'informations sont à disposition concernant leur parcours professionnel une fois qu'ils sont diplômés.

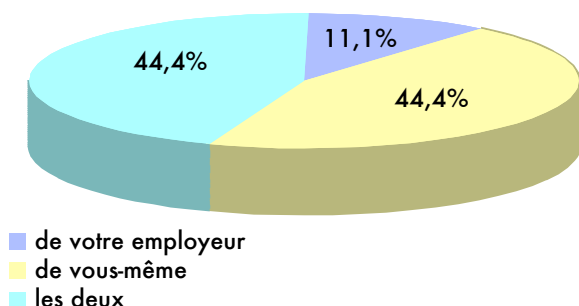
C'est pour éclaircir cet aspect que l'IRTS de Franche-Comté a entrepris un travail d'enquête systématique auprès des diplômés du travail social, quel que soit le type de formation suivi.

Ce travail a donc pour objectif de fournir au monde du travail social une information détaillée sur la situation, les modes d'accès et les caractéristiques de l'emploi, etc... des récents diplômés de ce secteur.

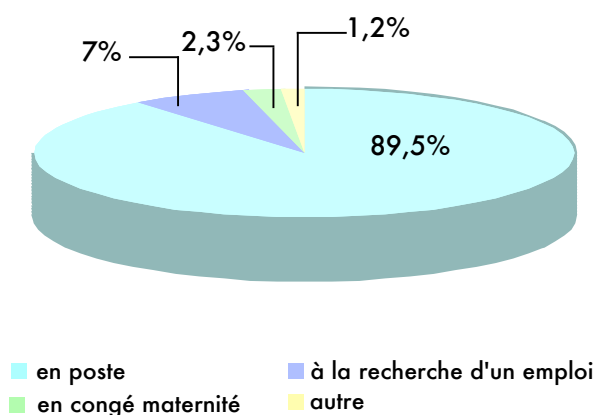
D'autre part, il vise à développer la mission de recherche au sein de l'IRTS de Franche-Comté comme observatoire des pratiques et des besoins en travail social.

Ce document présente les principaux résultats de l'« enquête emploi » 2004.

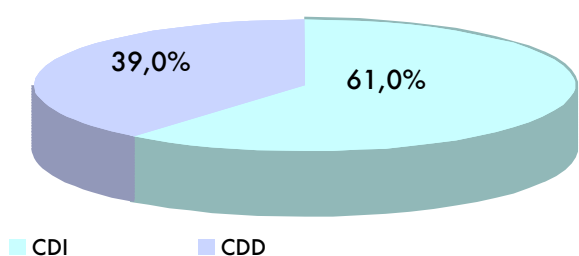
L'initiative de la formation



L'activité professionnelle des travailleurs sociaux



Le contrat de travail des nouveaux diplômés



L'initiative de la formation

Cette enquête vise aussi bien les personnes qui ont suivi une formation par la voie directe que ceux l'ayant suivi en cours d'emploi. Parmi ces dernières, 44,4% des personnes déclarent avoir été à l'initiative de leur formation. Le chiffre est identique pour ceux dont la formation est issue d'une négociation (employeur-employé). Il faut remarquer également qu'un peu plus d'une personne sur 10 part en formation uniquement sur la directive de son employeur.

L'activité professionnelle

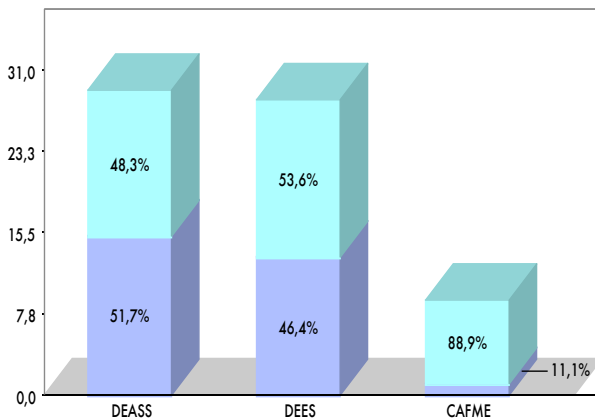
Sur les 172 personnes interrogées, 89,5% ont un emploi. Les 10,5% restant se répartissent de la manière suivante : 7% sont à la recherche d'un emploi, 2,3% en congé maternité et 1,2% en formation.

Ce pourcentage varie très peu si l'on considère les personnes ayant suivi une formation en cours d'emploi et celles l'ayant suivi par la voie directe. Si l'on prend en compte le rapport « effectif/actuellement en emploi » par filière, ce sont les personnes ayant un diplôme d'auxiliaire de vie sociale et de moniteur-éducateur qui sont principalement à la recherche d'un emploi. Cependant, il faut rester relativement prudent avec certains chiffres (effectifs faibles). Il est à noter également que très peu poursuivent des études immédiatement après leur formation (pour cette enquête, il s'agit principalement de moniteur-éducateur s'engageant dans la formation d'éducateur spécialisé). Ceci ne signifie pas qu'ils ne suivront pas plus tard une nouvelle formation qu'elle soit diplômante ou qualifiante.

La nature du contrat de travail

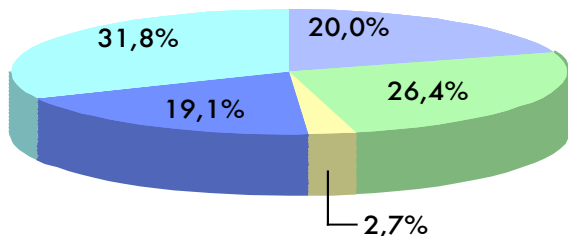
Parmi les personnes ayant une activité professionnelle, 39% ont un contrat de travail précaire (CDD temps

Les propositions de l'emploi



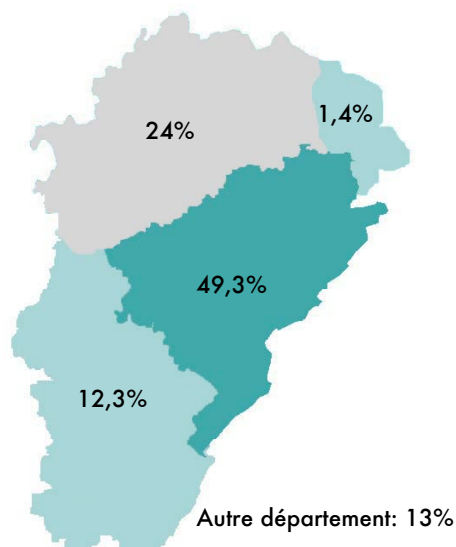
■ Choix de l'emploi ■ Pas le choix de l'emploi

L'accès à l'emploi



■ Réponse à une annonce
 ■ Suite à un stage de formation
 ■ Autre
 ■ Relations personnelles
 ■ Candidature spontanée

Répartition des diplômés sur la région



complet ou CDD temps partiel) et 61% ont un CDI (temps complet ou temps partiel). Pour le groupe composé des ASS, ES et ME (formation voie directe), le pourcentage des personnes ayant un CDD s'élève à 56,3% alors que pour les personnes ayant suivi une formation en cours d'emploi, le taux s'élève à 75,3%. Seule une observation à long terme permettrait de connaître le temps de cette précarité pour les personnes qui n'ont pas suivi une formation en cours d'emploi.

Ce sont principalement les assistants de service sociaux qui sont en CDD, ces derniers travaillant surtout dans la fonction publique territoriale dont l'accès se fait principalement par concours.

D'autre part, pour 53%, des personnes en poste, il s'agit du premier emploi dans la branche. Ce facteur ne joue en rien sur la nature du contrat. Autrement dit, l'expérience professionnelle acquise ne constituerait pas un atout supplémentaire déterminant quant à l'obtention d'un contrat en CDI, même si les personnes ayant suivi une formation en cours d'emploi ont davantage un CDI que ceux ayant suivi une formation par la voie directe. La nature du contrat est davantage liée au secteur d'activité qu'à l'expérience professionnelle.

Néanmoins, les hommes, pourtant minoritaires dans notre enquête, mais aussi dans le champ du travail social, possèdent davantage un CDI que les femmes. Par filière cette fois, ce sont les AMP qui sont surtout en CDI par rapport au reste des catégories.

Enfin, la part des personnes en temps partiels pour les CDD est de 7,1% et pour les CDI 12,1%.

L'accès à l'emploi

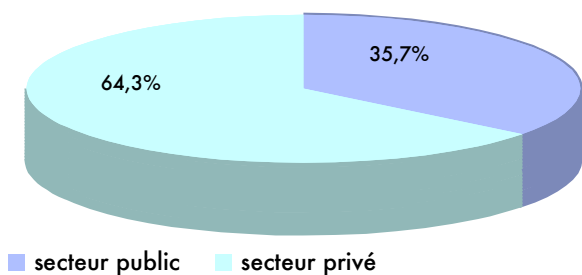
Il convient de noter que parmi les personnes ayant suivi une formation par la voie directe, près d'un ASS sur deux a eu le choix de l'emploi, idem pour les ES et dans des proportions quasiment identiques. En ce qui concerne les ME, près de 9 personnes sur 10 ont eu le choix de leur emploi. Ceci est particulièrement intéressant : soit il y a un réel déficit de ME ce qui leur laisserait une ouverture de possibilité d'emploi plus grande, soit les politiques de recrutement sont davantage tournées vers cette profession.

Sur l'ensemble des personnes interrogées, 31,8% ont trouvé leur emploi en utilisant comme moyen la « candidature spontanée ». Les stages effectués au cours de la formation peuvent servir de tremplin, c'est le cas pour 26,4% des personnes. Ensuite, « répondre à une annonce » permet à une personne sur cinq (précisons qu'il ne s'agit pas d'annonces de l'ANPE ou de l'APEC) de trouver un emploi. On remarquera également que les « relations personnelles » jouent un rôle non négligeable pour l'accès à l'emploi.

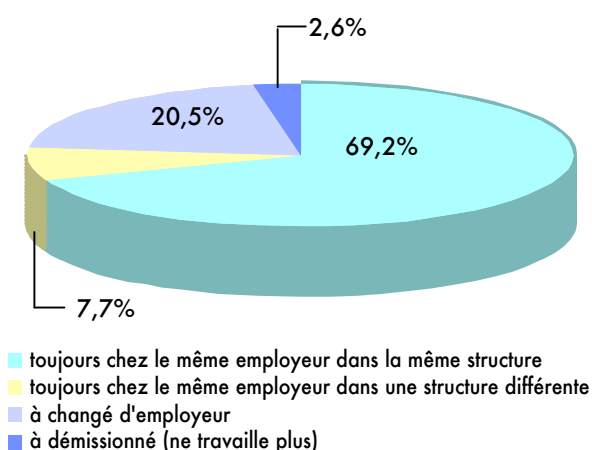
Les zones d'activité professionnelle

Concernant les zones d'activité professionnelle, 87% des diplômés travaillent en Franche-Comté, autrement dit, la proportion des diplômés quittant la région est relativement faible. Cependant, près d'une personne sur deux travaille dans le département du Doubs. La Haute-Saône rassemble 24% des diplômés, le Jura 12,3% et le

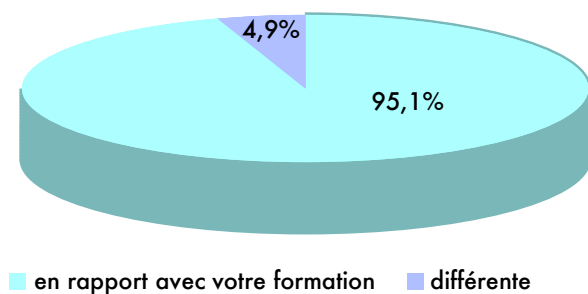
Les employeurs



Les changements de situation professionnelle



De la formation au métier



Territoire de Belfort 1,4%. On constate ainsi, si l'on se réfère au nombre d'habitants par département que le Jura et le Territoire de Belfort sont sous-représentés contrairement au département du Doubs et de la Haute-Saône.

Ce phénomène peut être expliqué par le fait que plus de 50% des personnes qui suivent une formation, dans le cadre de notre enquête, sont originaires du Doubs, alors que celui-ci ne représente que 44,7% de la population de la région. D'autre part, les centres de formation attenants au Territoire de Belfort (notamment Mulhouse) et au sud du Jura attireraient davantage les personnes qui souhaitent suivre une formation de travailleur social.

Les employeurs

Plus de 64 % des diplômés travaillent dans le secteur privé (il s'agit principalement d'associations) et près de 35,7% dans le secteur public se répartissant de cette manière : 7,8% dans la fonction publique d'Etat, 52,9% dans la fonction publique territoriale et 39,2% dans la fonction publique hospitalière. Ce sont les ASS qui sont majoritairement dans ce secteur.

Les employeurs étant, dans le champ du travail social, majoritairement privés, cet indicateur ne présente pas d'intérêt particulier si ce n'est de le croiser avec la nature des contrats par exemple. On remarque ainsi que les CDI sont davantage présents dans le secteur privé, mais c'est aussi dans ce secteur que l'on retrouve le plus de temps partiels.

Les changements de situation après la formation

Parmi les personnes qui ont suivi une formation en cours d'emploi, plus de 76,9% sont restées chez le même employeur parmi lesquels 7,7% ont changé de structure tout en gardant le même employeur, contre 20,5% qui ont changé complètement d'employeur.

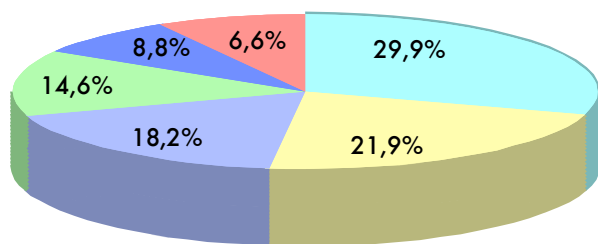
Cependant aucun facteur dominant (secteur ou nature du contrat par exemple) n'explique d'un point de vue quantitatif ce qui fait que certains changent d'employeur et d'autres pas. Rappelons que les chiffres avec lesquels nous travaillons sont relativement peu élevés.

Il faut également remarquer que 2,6% ont démissionné (ce qui représente 2 personnes sur 78 pour cette question).

Les différences entre la formation et les métiers

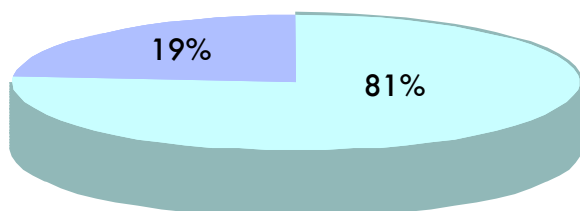
En considérant les personnes en poste, 95,1% exercent une profession en rapport avec leur formation. Ce sont principalement les personnes ayant un diplôme de niveau IV et V qui exercent une profession différente de leur formation. Si certaines personnes déclarent faire un métier différent de leur formation (c'est pour tous les cas les personnes ayant suivi une formation en cours d'emploi), cela ne signifie pas qu'elles sont dans un secteur différent, mais que leur nouvelle qualification n'est pas « reconnue ». C'est le cas notamment des personnes ayant suivi une

Les apports de la formation



- une rémunération supérieure
- de nouvelles responsabilités
- un changement de fonction
- un changement de contrat
- ne vous a rien apporté
- autre(s)

La formation à venir



- souhaite suivre une nouvelle formation
- ne souhaite pas suivre une nouvelle formation

Méthodologie de l'enquête

Cette enquête a été réalisée auprès des diplômés de juin 2003 et sur les filières suivantes : assistants de services sociaux, éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, aides médico-psychologiques, auxiliaire de vie sociale, formateur terrain, animateur (BEATEP).

Le questionnaire a été envoyé à 215 personnes début janvier 2004, c'est-à-dire six mois après l'obtention du diplôme. Une relance a eu lieu deux mois plus tard. Le taux de réponse obtenu est de 80%. Nous pouvons ainsi considérer que notre échantillon est représentatif.

Il comporte 5 parties : la situation personnelle, la situation professionnelle durant la formation, la situation professionnelle actuelle, le secteur d'activité et la fonction professionnelle et enfin une dernière partie sur la formation professionnelle.

Afin de faciliter le recueil de données, le questionnaire était également disponible en ligne sur le site de l'IRTS.

Le choix a été fait de traiter la population dans son ensemble. Sur les 172 personnes ayant répondu au questionnaire, se répartissent 33 assistants de service social, 32 éducateurs spécialisés, 13 moniteurs éducateurs, 12 animateurs (ATEP), 58 aides médico-psychologiques, 14 auxiliaires de vie sociale, 10 formateurs terrain.

Rappel des types de formation :

Formation voie directe : ASS, ES, ME, AVS

Formation en cours d'emploi : AMP, BEATEP, Formateur terrain

formation de niveau V (AVS et AMP). Ce qui signifierait un manque de reconnaissance par les employeurs des réelles fonctions de ces métiers.

Les apports de la formation

Ce point ne concerne que les personnes qui ont suivi une formation en cours d'emploi. Ainsi 29,9% des personnes déclarent que la formation leur a apporté une « rémunération supérieure », c'est principalement le cas des aides médico-psychologiques. Ceci s'accompagne de « nouvelles responsabilités » et d'un « changement de fonction » et dans une moindre mesure, d'un « changement de contrat ». On remarquera néanmoins que 8,8% des personnes déclarent que la formation ne leur a rien apporté.

La formation à venir

L'enquête montre que 76,5% des personnes souhaitent suivre une nouvelle formation. Notons que 81% souhaitent suivre une formation diplômante et 19% une formation qualifiante. Cependant, seules 67,2% des personnes ayant suivies une formation de niveau V souhaitent suivre une nouvelle formation. Il s'agit du pourcentage le plus bas, tous niveaux confondus. Il serait ainsi possible d'avancer que plus le niveau de formation est haut, plus le désir de réaliser une nouvelle formation augmente.

Pour conclure

Cette enquête nous permet de montrer que si 90% des récents diplômés du travail social ont un emploi, 7% n'avaient au moment de l'enquête pas de travail. D'autre part, les contrats restent précaires, puisque près de 40% sont en CDD (temps complet et temps partiel confondus). De plus, même si les hommes sont minoritaires dans ce travail mais aussi dans le secteur du travail social, ce sont eux qui sont majoritairement en CDI.

Concernant les zones d'activités professionnelles, près de 87% des diplômés exercent leur profession dans la région. Cependant, les départements du Doubs et de la Haute-Saône englobent près de 74% des diplômés. Cette aspect méritera d'être suivi et éclairci.

Enfin, pour les personnes en cours d'emploi, la formation aura pour une majeure partie modifié leur travail (responsabilités, fonctions, rémunérations).

IRTS de Franche-Comté

4B rue Léonard de Vinci

BP 2107

25051 Besançon Cedex

<http://www.irts-fc.fr>

contact : Gérard Creux

e.mail : creux.g@gni.asso.fr

Tél. 03 81 41 61 17